



RÈGLEMENT U'COSMETICS

11^{ÈME} ÉDITION



CONCOURS ÉTUDIANT FORMULATION ET INNOVATION COSMETIQUE

L'innovation est un maître mot en cosmétique car source de performance. Il est fondamental de suivre les tendances, les avancées technologiques afin de pouvoir anticiper les attentes des consommateurs. Le concours étudiant U'Cosmetics a été créé dans ce sens en alliant le marketing et la formulation de produits cosmétiques.

L'édition 2020 est centrée sur le thème suivant :

COMMENT L'ALIMENTAIRE NOURRIT L'INNOVATION COSMETIQUE ?

Article 1 : Public Visé

U'Cosmetics est le seul concours étudiant national sur la thématique cosmétique. Il est ouvert aux étudiants à partir de bac + 3. Les étudiants éligibles sont tous ceux inscrits en formation concernée par la formulation, le marketing, la cosmétologie ou encore l'alimentaire.

Article 2 : Prix du concours

Les prix décernés lors du concours U'Cosmetics sont les suivants :

Innovation Formulation : Cette catégorie est destinée aux projets présentant un produit fini, conforme à la réglementation européenne sur les produits cosmétiques, qui devra mettre en évidence au moins une innovation en lien avec le thème de la Cosmétofood. Seuls les produits formulés peuvent concourir dans cette catégorie.

Concept innovant : Cette catégorie est destinée aux projets présentant ou non un produit formulé. L'innovation portera sur un ou plusieurs aspects en lien avec la Cosmétofood : formulation, design, packaging et marketing.

Prix spécial Philippe Collas: Un projet sera récompensé en tant que coup de cœur du public. Le choix se fait indépendamment de la catégorie dans laquelle le projet concourt.

Prix coup de cœur du jury (nouveau 2020 !) : Un projet sera récompensé en tant que coup de cœur du jury. Comme pour le prix spécial Philippe Collas, le choix se fait indépendamment de la catégorie dans laquelle le projet concourt.

Un projet sera récompensé par catégorie.

Article 3 : Mode de fonctionnement

Les étudiants peuvent participer seul, ou par équipe jusqu'à 5 personnes maximum. Plusieurs personnes/équipes d'étudiants par établissement peuvent participer au concours. **Les équipes peuvent aussi être constituées d'étudiants d'établissements différents.**

Chaque étudiant et équipe d'étudiants est sous la responsabilité de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

Le concours est réservé aux travaux effectués dans le cadre de travaux pratiques et/ou projets tuteurés ou encore de projets individuels (consacré sur le temps personnel) en accord avec l'établissement formateur. Ceci inclut les travaux effectués pour des porteurs de projet sous réserve d'une autorisation écrite de celui-ci fournie lors de l'inscription au concours mais exclut les stages de fin d'études en entreprise ou les contrats de professionnalisation/d'apprentissage.

Ce concours consiste à présenter un produit cosmétique innovant formulé ou non, répondant au cahier des charges de l'article n°4 et à la problématique de l'édition en cours.

Le concours s'effectue en 2 temps :

- Une présélection des dossiers présentés.
- Le concours le jour de l'évènement U'Cosmetics portant sur les projets sélectionnés. Lors de cette journée, chaque personne/équipe disposera d'un stand de présentation constitué de tables et de grilles d'affichage. Chaque personne/équipe a à sa charge la décoration de son stand.

Article 4 : Cahier des charges

Le projet doit répondre aux critères suivants :

Être innovant par rapport à l'existant sur le marché : être une création originale sans aucune antériorité. Son innovation peut porter sur :

- Sa formulation
- Ses matières premières
- Son process de fabrication
- Sa technologie
- Son marketing
- Son utilisation
- Ses atouts fonctionnels
- Son packaging
- Sa texture
- La gestuelle qui lui est associée
- Son process de fabrication

Être conforme à la réglementation européenne sur les produits cosmétiques et aux différentes normes européennes en vigueur. Il sera nécessaire de rappeler le cadre réglementaire de la Cosmétofood : il ne s'agit pas ici **d'ingestion** mais bien de **concepts issus de l'alimentaire transposables à la cosmétique.**

Être transférable à une échelle industrielle.

Article 5 : Jury

Le Jury est constitué de professionnels, industriels et consultants, et de représentants de la presse spécialisée.

Il procède à la **présélection** des dossiers lors du pré-jury après une étude des différents dossiers qui seront présentés **de façon anonyme**.

Il établit le classement final et désigne les 4 lauréats du concours lors de la journée U'Cosmetics.

Article 6 : Calendrier

22 novembre 2019 : date limite de réception du formulaire d'inscription, des déclarations d'engagement et du chèque d'engagement*

Le formulaire d'inscription comprend les coordonnées des participants et de l'établissement fréquenté par ces derniers. Le formulaire d'inscription doit être retourné sans cachet de l'établissement **par e-mail** à : contact@ucosmetics.fr

Une version papier est également demandée **par courrier** avec le cachet de l'établissement à l'adresse indiquée plus bas.

La déclaration d'engagement est à transmettre par les étudiants **par e-mail** à : contact@ucosmetics.fr (une déclaration est à fournir par étudiant).

*Chèque d'engagement : Un chèque de 100€ (à l'ordre de U'Cosmetics) est demandé lors de l'inscription comme engagement. Il ne sera encaissé qu'en cas de désistement **après la sélection du pré-jury**. Sinon, il sera restitué aux équipes concourantes non sélectionnées à l'issue du pré-jury et le 19 mars 2020 aux équipes sélectionnées.

30 janvier 2020 : date limite de réception du dossier technique

Transmettre le dossier technique ainsi que la fiche de synthèse complétés **en format informatique** à l'organisation U'Cosmetics **par courrier et par mail**. Pour les modalités concernant le dossier technique, se référer à l'annexe 1 et au modèle disponible sur le site internet du concours.

Envoi par courrier :

- Dossier (5 exemplaires)
- Fiche de synthèse (5 exemplaires)
- Échantillons (5 dans le cas d'un projet avec formulation).

Envoi par mail :

- Dossier technique sous format PDF (maximum 1Mo)
- Fiche de synthèse sous format PDF



Les dossiers techniques et les fiches de synthèse doivent être anonymes. Les noms des étudiants, leur école, ou tout autre signes ou phrases pouvant permettre d'identifier les auteurs de l'innovation sont à proscrire.

Si le projet présenté s'est fait avec des partenaires de l'événement U'Cosmetics (fournisseurs d'ingrédients, de packagings, etc.) le dossier technique ainsi que la présentation orale doivent valoriser ces partenaires.

Tout dossier arrivé après la date limite ne sera pas étudié.

Début février 2020 : 1^{ère} sélection du jury

Le jury se réunit une première fois pour retenir les dossiers les plus pertinents (selon les critères d'évaluation établis) et les résultats seront transmis à tous les candidats dans les jours suivants. Les personnes/équipes sélectionnées devront être présentes le **19 mars 2020** afin de défendre leur projet à l'oral.

Lors de cette pré-sélection, les dossiers seront présentés de manière anonyme au jury.

5 mars 2020 : date limite de réception du diaporama

Chaque personne/équipe retenue devra réaliser un diaporama de son projet, sous format PowerPoint, selon les modalités suivantes :

- Le diaporama ne pourra contenir que 4 slides
- La durée maximale de la présentation est de 4 minutes
- Il vous est conseillé d'éviter de multiplier les styles d'animation

Ce diaporama est à remettre **par mail** à l'organisation U'Cosmetics.

19 mars 2020 : présentation orale des projets et remise des prix

Chaque personne/équipe retenue présentera à l'oral (voir indications ci-dessus) son projet devant les industriels, le jury et les étudiants et aménagera un stand mettant en valeur le ou les produit(s) innovant(s). Ce stand sera consulté librement par les personnes présentes au colloque.

A la suite des différentes présentations, le jury délibérera et l'annonce des résultats accompagnée de la remise des prix aura lieu en fin de journée.

Article 6 : Protection de l'innovation

Afin de protéger la créativité des étudiants, il leur est conseillé de déposer une enveloppe SOLEAU.

Les projets peuvent aussi faire l'objet d'un dépôt de brevet.

Les modalités de la demande d'enveloppe SOLEAU et de la demande de dépôt de brevet sont disponibles sur le site officiel de l'INPI : www.inpi.fr

Article 7 : Loi informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Elles concernent le mode de conservation, d'utilisation et cession des informations recueillies sur les bulletins de participation, l'accord pour diffusion des noms et prénoms et écoles / universités des gagnants sur tout média sans contrepartie.

Chaque participant au concours dispose d'un droit d'accès ou de rectification aux données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse du concours

Pour plus d'information concernant, les droits : www.cnil.fr

Article 8 : Droit à l'image

Lors de la journée du concours U'Cosmetics, des photos des produits et des étudiants seront prises. Ces photos sont diffusées par U'Cosmetics pour les réseaux sociaux, éventuellement dans la presse et elles sont mises à disposition sur le site internet de l'évènement. Ces photos sont utilisées pour la communication autour de l'évènement.

Par l'acceptation du présent règlement, vous acceptez également la diffusion de ces photos.

Article 9: Contractualisation

La participation au concours emporte acceptation du règlement. Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation. Il peut, selon impératifs, être possible d'écourter, de prolonger, modifier ou annuler le concours.

Article 10 : Aide financière

L'organisation U'Cosmetics s'engage à participer aux frais de déplacement et d'hébergement des équipes situées hors Bretagne à hauteur de 200€ au maximum par équipe sélectionnée à la finale du concours, sous réserve de présentation de justificatifs valables (tickets de train, d'avion, de péage d'essence, etc.).

L'organisation U'Cosmetics fournit le petit déjeuner et le déjeuner aux concourants sélectionnés le jour de la finale du concours.

Article 11 : Contact

Concours organisé par l'**UCO Bretagne Nord** (Guingamp – 22) - Master Professionnel Ingénierie des produits cosmétiques.

Équipe étudiante organisatrice :

Lucie Lepever, responsable concours : 06 32 94 88 43
Astrid Haddak, responsable colloque : 06 64 42 19 96
Angélique Belaud, responsable partenaires : 06 34 24 13 09
Manon Gérard, responsable communication : 06 73 84 91 48

Adresse postale :

UCO Bretagne Nord
Concours U'Cosmetics
37, rue du Maréchal Foch
22 200 GUINGAMP

Adresse mail : contact@ucosmetics.fr

Annexe 1 : Notice explicative de la présentation du projet

Catégorie Innovation Formulation

Pour la catégorie Innovation Formulation, le groupe d'étudiant doit présenter son projet sous la forme d'un dossier technique tel que présenté dans le modèle proposé sur le document nommé « Modèle dossier technique 2020 ». Cinq échantillons devront être joints au dossier.

Catégorie Concept Innovant

Pour la catégorie Concept Innovant, le groupe étudiant présentera son projet sous la forme d'un dossier technique basé sur le modèle proposé, ce dossier devra être illustré. Le groupe étudiant est encouragé à présenter également une vidéo explicative et/ou un prototype de son projet.

Ni le dossier, ni les échantillons ne seront retournés aux candidats. Le jury s'engage à respecter les règles déontologiques habituelles, notamment en matière de confidentialité des projets présentés.

Annexe 2 : Critères d'évaluation

Le dossier technique sera évalué selon les critères définis ci-dessous :

Créativité – originalité :

Le niveau de créativité proposée ?

Le projet est-il particulièrement original ?

S'agit-il d'une innovation de rupture ou d'une amélioration d'un produit existant ?

Apporte-t-elle une avancée significative ?

Sensorialité – Fonctionnalité :

Le produit répond-il à un besoin, à une envie ?

Donne-t-il envie d'être acheté et utilisé ?

Le produit apporte-t-il une sensation nouvelle à l'utilisation ou au résultat beauté ?

Le produit a-t-il une particularité d'utilisation ?

Multiforme :

L'innovation proposée impacte-t-elle les autres champs d'application du produit : pack, communication, positionnement, process, etc. ?

L'innovation proposée impacte-t-elle l'ensemble du mix marketing : nouvelle approche packaging, communication originale, positionnement prix spécifique, promotion atypique, intégration de la notion de personnalisation, prise en compte du développement durable... ?

Est-elle facilement transposable à l'échelle industrielle ?

Connaissance du sujet :

L'innovation intègre-t-elle l'ensemble des connaissances pouvant être acquises par une veille technologique et des études bibliographiques sur le sujet ?

Quelle est son positionnement vis-à-vis de la concurrence ?

Est-elle en conformité avec la réglementation en vigueur ou propose-t-elle une adaptation ?

Exécution :

Qualité de l'exécution, du produit, du dossier de présentation, des échantillons...

Le dossier est-il complet ?

Une attention particulière est portée au professionnalisme du dossier, notamment en terme de syntaxe et orthographe.

Choix des matières premières :



Les matières premières provenant de chez Aromazone **sont à éviter** ! Si vous rencontrez des difficultés à vous procurer certaines matières premières, contactez-nous par téléphone ou par e-mail : contact@ucosmetics.fr . L'équipe organisatrice du concours fera son possible pour vous aider dans vos recherches.